Lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme: contribution de la Communauté au Fonds mondial

2001/0251(COD) - 23/10/2001 - Document de base législatif

OBJECTIF : fournir une base juridique en vue de la contribution de la Communauté européenne au Fonds mondial mis en place par les Nations-Unies pour la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et la malaria.
CONTENU : la décision proposée servira de base légale à l'action de la Communauté en vue de lutter contre ces trois maladies et permettra ainsi la mobilisation des crédits nécessaires sur le budget 2001 et sur le FED pour financer la contribution annoncée par le Président de la Commission à la réunion du G8 de Gênes, soit 120 millions EUR, dont 60 millions sur le budget 2001 et 60 millions sur le FED.